35e ANNEE. — NUMERO 13.234 ✱✱ LE NUMÉRO 10 CENTIMES VENDREDI 16 MAI 1913

DÉPÔT LÉGAL Seine N° 1913 ✱✱

Pierre MORTIER
Directeur
RÉDACTION-ADMINISTRATION
30, rue Louis-le-Grand
PARIS (2e Arr.)
TÉLÉPHONE
Direction, Administration, Rédaction..... 266.01
Ligne interurbaine..... 102.75
De minuit à 3 heures du matin..... 312.11
Télegr. " Gil Blas " Paris

GIL BLAS

Pierre MORTIER
Directeur
POUR LA PUBLICITÉ
S'adresser 30, rue Louis-le-Grand
A L'HOTEL DE " GIL BLAS "
ABONNEMENT

	Trois mois	Six mois	Un an
Paris et Départements.....	9 »	18 »	34 »
Etranger (Union postale)...	17 »	32 »	60 »

On s'abonne dans tous les Bureaux de poste de France et d'Algérie

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE PARIS, par *J.-J. Brousson.*
CEUX QUI S'EN VONT : Thérésa, par *Robert Brunelles.*
LA MYSTIFICATION D'UN DÉPUTÉ, par *Paul Crouzet.*
EN ÉCOUTANT PARLER LES BÊTES, par *Emile Deflin.*
A LA CHAMBRE : Pour et contre le maintien de la classe, par *Paul Dollfus.*
LES AFFAIRES D'ORIENT : La question de Koweit, par *Robert Duval.*
LE CONTE : Un Soir, par *Henry de Saint-Ange.*
LA GALERIE : En retard ! ou La nuit porte conseil, par *Gustave Guiches.*
LE THÉATRE : Reprise de *David Copperfield*, par *Edmond Sée.*
TOUTES LES ÉLÉGANCES : La saison des nuques, par *Maurice Renard.*

Chronique de Paris

Notre démocratie est pavée de têtes couronnées : princes des poètes, des penseurs, des conteurs, des raseurs...

Depuis dimanche, nous avons une nouvelle reine. C'est Mlle Marguerite Priolo, ámousine. Les Félibres firent d'elle leur souveraine pour sept années : c'est le même bail que la présidence de la République.

A vous ouvrir le fond de mon cœur, je ne suis pas très satisfait. Il ne me déplaît pas qu'on ait élu une reine. Mais, pourquoi une Limousine ?

Il fallait nommer une reine de Provence, une cigale de mon pays. Sachez, messieurs et mesdames, que seul le patois de mon pays mérite le respect. C'est le seul fils légitime du latin. Tous les autres patois ne sont que des bâtards. Ce sont d'infâmes jargons, indignes d'une bouche policée, puisque je ne les parle ni ne les entends.

Je ne suis pas Félibre, mais j'aime le Félibrige et il me peine de le voir verser dans le limosinisme. J'ai vu, dans ma jeunesse, renaître ce grand mouvement régional. C'est un de mes plus chers souvenirs. Ce fut comme une épidémie ; tout le monde en fut frappé. Mistral chanta. Et l'on vit les mitrons déserter leurs pétrins, les cordonniers leur alène, les leveurs d'huile leur pipette, les apothicaires leur seringue... Les vers patois crépitaient comme des cigales énivrées de soleil. Plusieurs personnes en devinrent sourdes, d'autres enragées.

La plus illustre victime de l'harmonieux fléau, dans mon village, ce fut un petit tailleur de la rue du Saint-Sacrement. Il s'appelait Césaire-Geneste Bousanquet. Jusqu'alors il avait vécu sans faste, accroupi sur son établi, à ravauder des fonds de culotte. Un beau jour, il se dressa, posa là sa craie bleue et ses ciseaux, et déclara qu'il ne voulait plus se livrer à des besognes serviles :

— Je suis Félibre, dit-il.

Et à sa femme qui lui reprochait sa fainéantise, il appliqua une bonne paire d'soufflés. Depuis, il fut de toutes les noces, de tous les banquets, de toutes les ripailles. Partout où virait le tourne-broche on le priait à dîner. Il ne se faisait pas tirer l'oreille. Il baffrait et lampait à s'en faire sauter la bonde du nombril. Au dessert, pour payer son écot, il récitait une poésie, sa poésie, la célèbre poésie de Bouzanquet. Il la récita vingt années durant et à vingt lieues à la ronde, sans jamais lasser personne. Il la réciterait encore avec le même applaudissement, s'il n'était tombé, un soir, d'apoplexie, pour s'être trop bourré de *caguarolles à la capélane*. Les *caguarolles* sont de vulgaires escargots des vignes ; quant à la *capélane*, c'est la plus délectable des sauces. Il y entre mille ingrédients : de l'huile fruitée, des noix pilées, de l'échaudé et tous les herbes parfumées de la-bas. C'est un poème. Il n'y a point de déshonneur pour un poète d'avoir succombé à une indigestion de *caguarolles à la capélane*.

J'ai retrouvé la poésie de Bouzanquet. Elle n'est pas mauvaise. Elle est de Lamartine. Le gâillard tailleur n'avait pris que la peine de l'accommoder à la provençale.

Dans son pays, il fut prophète malgré le dicton. On vient de débaptiser, en son honneur, la rue du Saint-Sacrement. Elle s'appelle, désormais : rue Césaire-Geneste Bousanquet. En dépit de l'envie livide, le vrai génie est toujours récompensé.

Le délire poétique gagna jusqu'au clergé, au grand désespoir de Mgr Besson, qui était du Nord.

Un jour, un de ses principaux collaborateurs, le curé de Saint-Bausile, lui demanda audience. Sa Grandeur le reçut. Elle pensait qu'il s'agissait de quelque affaire spirituelle urgente. Mais, voilà notre curé qui trousse sa soutane et sort de la poche de sa culotte, un grand diable de rouleau de papier, noué de faveurs violettes. Il avait jugé cette couleur agréable au prélat. C'était un poème en provençal. Lui aussi, le curé de Saint-Bausile, il était devenu Félibre. Très succinctement, en douze mille vers, il racontait la merveille des principaux pèlerinages de France, terre d'élection de la Sainte Vierge. Il disait le miracle de Notre-Dame de l'Epine, découverte dans un buisson ardent, et Notre-Dame de Prime-Combe et Notre-Dame de Lourdes, révélées, l'une à un bœuf, l'autre à Bernadette Soubirous.

A peine avait-il lu les dix premiers vers, que Monseigneur l'interrompit brusquement, d'un geste de sa main potelée, où luisait l'améthyste.

— Bien ! Bien ! mon cher curé. J'ai pénétré toutes les beautés de la poésie provençale. Le grand secret est de fourrer un O à la fin de chaque mot. Ainsi, Notre-Dame de Lourdes cela se dit : Notro-Damo de Lourdo. Jusqu'au revoir, mon cher fils. J'ai assez de provençal pour aujourd'hui. Et il le renvoya avec sa bénédiction.

La boulade épiscopale était plaisante, mais injuste. D'ailleurs, elle ne découragea pas le naïf aède de la Reine du Ciel ni aucun des nombreux joueurs de galoubet qui modulaient, alors, des chansons provençales.

Le plus illustre d'entre eux fut Bigoi, humble tonnelier de son état. Pendant qu'il martelait les douves sonores de ses futailles, la Muse soufflait à cet artisan, dont elle s'était éprise, les plus malicieux vers du monde. Il refaisait les fables de Lafontaine. C'était montrer du courage.

Sans doute, à jouter avec un pareil lutteur, il touchait souvent des épaules. Mais, parfois tout de même, il égalait son modèle en bonhomie. Son chef-d'œuvre était *lou Loup et l'Agnel ;* vous avez compris qu'il s'agit du loup et de l'agneau. Il racontait la fable comme Phèbre, Lafontaine et Babrius. Mais là où le Méridional reprenait tous ses avantages, c'était dans la moralité. Quand le méchant loup emportait le tendre agnelet, coupable d'avoir troublé l'eau du ruisseau :

— Voilà un malheur qui ne m'arrivera jamais, concluait gravement le tonnelier fabuliste,

Per feu, bève tou vi et laisse coula l'aigua.

Ce qui veut dire : Pour moi, je bois le vin et laisse couler l'eau !

Y a-t-il au monde un plus beau programme ?

***

A la Chambre, on parle beaucoup des Grecs, en ce moment, non point de ceux qui prirent Salonique, mais de ceux qui, par manière subtile, s'approprient le bien d'autrui, les cartes à la main. Notre langue a des richesses que les autres ignorent. Dans tous les idiomes du monde, un homme qui tripone au jeu est un tripon. En France, c'est un Grec. D'où cela vient-il ? On sait qu'à Lacédémone, qui était une république non seulement grecque, mais composée de Grecs, on réservait à la table commune des plats d'honneur à ceux qui volaient adroitement. Ils avaient double écuelle de bouit noir. Cela équivalait à nos rubans, macarons et autres crachats. Faut-il aller chercher à Sparte l'étymologie du mot ?

Le nombre des Grecs est infini comme celui des tripots. Si l'on possédait la béquille d'Asmodée pour soulever les toits on découvrirait, à Paris, plus d'un pot-aux-roses. On accuse la police de maladresse ou de complicité. Elle fait ce qu'elle peut, et ce n'est pas grand-chose. A peine le brave commissaire a-t-il montré son nez sous la voûte du porche, que le concierge a donné l'alarme en pressant un bouton électrique. Et la cagnotte disparaît avec la roulette dans quelque cachette. Quand le représentant de la loi pénètre dans le tripot, il trouve parfois des gens en prières. C'est une réunion évangélique. On l'accueille comme une brebis égarée ; on lui fit les plus efficaces versets de la Bible ; on lui prêche le salut de son âme. Il n'a qu'à s'en aller ou à se convertir. A-t-il tourné le dos, nos souris rentrent en danse.

Après tout, le Parlement a bien raison de maintenir les autorisations accordées. Puis qu'on ne peut empêcher le jeu, qu'on le taxe. Les vices sont une bonne ressource pour l'Etat. L'Italie et l'Espagne en savent quelque chose avec leur loto.

— Mais, monsieur, la morale ?

— Hé ! monsieur, c'est aux gens à savoir garder leur argent. A la vérité, leur grand plaisir est de le perdre. En est-il un autre au monde ? Tout est jeu dans la vie, et tout est perte : jeu, l'amour, où nous perdons nos cheveux, nos dents et notre cervelle ; jeu, la gloire où nous perdons notre cœur et notre liberté ; jeu, toute la vie, où nous perdons consciencieusement, chacune de nos journées pour gagner le trépas. Voilà une fin bien philosophique, n'est-ce pas ?

Jean-Jacques Brousson.

Echos

Les courses.

MAISONS-LAFFITTE, *vendredi 16 mai, à 2 h.*

Pronostics de *Gil Blas :*

L'Express. — *Dourgne II. Gamine VII.*

Prix de la Croix-Saint-Jacques. — *Gavarni III, Kellermann.*

Prix de Verneuil. — *Oculi, Le Poteau.*

Prix Consul. — *Yerres, Saint Ange III.*

Prix d'Albian. — *Fairy Dale, La Palona.*

Prix Northeast. — *Fauche le Vent, Pantagruel.*

—×—

Il y a vingt-cinq ans.

Mercredi 16 mai 1888. — *Charles Numa, fils du célèbre comédien Numa et d'Eugénie Sauvage, succombe, à l'âge de trente-huit ans, à une maladie de poitrine, dans sa propriété du Pin (Seine-et-Marne).*

Dîner chez le comte et la comtesse de Kessler, en l'honneur de M. et Mme Blaine, de M. Austin Corbin, le roi des chemins de fer américains, et de sa fille, Mme Champollion. Le prince Roland Bonaparte, M., Mme et Mlle Hooper, M. et Mme Campbell Clarke étaient parmi les convives.

Le bruit court ce soir à Vienne qu'un traité d'alliance vient d'être signé entre le Monténégro et la Russie. En cas de guerre, le Monténégro enverrait trente mille hommes en Bosnie.

—×—

Hier, jeudi...

Un temps lourd, orageux, insupportable.

O joli mois de Mai, tant désiré, tant chanté par les poètes, quand finiras-tu !

Nous avons déjà souffert de la pluie, du vent, du froid, du chaud... A aucun moment nous n'avons joui de ce temps printanier, dont nous rêvons sans cesse. Le printemps ne serait-il qu'un leurre?

—×—

A l'Elysée.

Le président de la République et Mme Raymond Poincaré ont offert hier matin un déjeuner en l'honneur d'un certain nombre d'officiers généraux nouvellement promus. Plusieurs membres du Conseil supérieur de la Guerre y assistaient, ainsi que l'amiral Boué de Lapeyrère.

—×—

Après la visite.

Derniers échos du voyage d'Alphonse XIII :

Pendant la visite du roi d'Espagne, M. Antonin Dubost fut extraordinaire. C'est le cri de Paris qui le dit. Il profita du voyage à Fontainebleau pour faire connaître ses opinions artistiques. Quand le cortège pénétrait dans une salle plus ou moins restaurée, le président du Sénat s'écriait :

— Ça, c'est du Louis-Philippe !

Mais nul ne peut imaginer avec quel mépris M. Dubost prononçait le nom du roi citoyen.

Dans le wagon royal, on causait en toute intimité.

— Beau pays, l'Espagne ! déclara solennellement M. Dubost, mais les routes y sont impraticables !... im...pra...ti...cables.

Tout le monde se mit à tousser.

Au carrousel, M. d'Espartès ne pouvait contenir son enthousiasme. Au moment de l'exercice des mitrailleuses, il poussa un « Vive la France ! » si sonore, que M. Léon Bérard lui murmura à l'oreille :

— Vous, vous avez envie de crier: « Vive l'Empereur !... » Attendez au moins que nous soyons entre républicains.

—×—

PETITE FLUTE

La réponse de Saint-Fiacre.

Le melon pourrait se ressentir de la prolongation du mouvement...
(JOURNAUX.)

Saint-Cloud, Chaville, Argenteuil
Sont en deuil,
Ainsi que Montreuil-les-Pêches,
A Bougival, à Chatou,
Et partout,
C'est la révolte des bêches !
Pour le bon végétarien,
Cette, ah ! rien
Ne va plus, ou ne va guère ?
Ces messieurs les maraîchers
Sont fâchés
Et les jardiniers en guerre.
C'est un fait qui me met, moi,
En émoi ;
Et, depuis deux jours, j'écume.
Mais j'ai vu, dans mon ennui,
Cette chose
Le patron de la Légume.
« Saint-Fiacre, de vert vêtu,
Que fais-tu, »
Lui dis-je, « pendant ces grèves ?
Là-haut, dans le Paradis,
Voyons, dis
Si tu dors ou si tu rêves ?
Est-ce donc que, ce printemps,
Tu prétends
Sever Paris de fleuristes ?
Et sais-tu que, sans melons,
Nous allons
Passer des moments bien tristes ? »
Or, Saint-Fiacre répondit :
« Quoi ! petit,
Sans melons ? Ah ! je t'en flanque !
Sans melons ? Ah ! ça, tu ris !
A Paris,
Ce n'est jamais ça qui manque ! »

GEORGES DOCQUOIS.

—×—

A la campagne.

M. Paul Déroulède a cédé aux instances de son médecin et il a quitté Paris, hier, pour se rendre dans sa propriété de Langély, où il trouvera le repos nécessaire.

Son départ a donné lieu, à la gare du quai d'Orsay, à une manifestation de ses amis et des membres de la Ligue des Patriotes, qui ont escorté le poète, l'ont entouré et acclamé. Il a remercié, très ému, prononçant quelques paroles patriotiques, et est parti parmi les vivats, accompagné de sa sœur et de son médecin. Il compte passer tout l'été à la campagne.

—×—

Recueillement.

Mme Isadora Duncan est à Corfou, avec son frère Augustin, et passe ses journées à rêver au bord de la mer. Elle reprend, peu à peu, le goût de la vie et même de l'art qui est, pour elle, la vie. Après un long recueillement elle va nous revenir, et nous admirerons de nouveau ses rythmes merveilleux à l'automne.

—×—

La bonne régie.

On lit, en certains journaux, cette réclame qui réjouit le fumeur français et le réconcilie avec la Régie nationale :

FUMEURS, réclamez partout les Damitas et Senoritas *Petits Havane* délicieux, o fr. 10.

Ayant lu, souvent, on achète le « petit havane délicieux ». Et on essaie de le fumer... Pour dix centimes, quel rêve : fumer un pur Havane ! Hélas, rien n'est décevant comme les « senoritas », même en cigares. Et le fumeur, dégoûté, tousse, crache et maudit cet horrible bâton noirâtre qui déshonore la Havane !

—×—

En prison.

Non, il ne faut rien exagérer : le menu de Fresnes ou de la Santé, même celui plus féminin de Saint-Lazare, n'est pas le dernier mot du confortable, nous dit le *Goût Parisien.*

Il serait désastreux, surtout pour la sécurité des bons citoyens, de laisser croire aux apaches qu'ils vivront comme de grands seigneurs en expiant leur peine. L'ordinaire de la prison est des plus précaires. Voici la carte :

Dimanche : Bouillon gras, avec un petit morceau de bœuf et les légumes ;
Lundi : lentilles au jus ;
Mardi : haricots blancs ;
Mercredi : pois cassés en purée ;
Jeudi : ragoût de pommes de terre avec viande ;
Vendredi : riz cuit à l'eau ou macaroni ;
Samedi : haricots rouges.

Cette ration journalière est servie vers quatre heures de l'après-midi, c'est la seule de la journée. Elle ne varie jamais.

Mais, à six heures le matin, chaque prisonnier reçoit sa boule de pain bis, et, à neuf heures, il touche une gamelle de bouillon de légumes ou de viande, dans quoi il peut se tremper une soupe.

Encore une légende qui s'en va.

—×—

Coquille.

Notre cher et illustre collaborateur Anatole France nous adresse la lettre suivante :

Cher ami, il y a dans le titre des *Anges* d'hier une coquille que tous les lecteurs auront corrigée. Le texte porte la *Renaissance du génie humain.*

Bien à vous,

ANATOLE FRANCE.

—×—

Les successeurs de Bonnot.

Voici que sur les routes, des bandits recommencent à attaquer des autos. Pour voir et éviter ce danger, il n'est que les phares de La Magicienne, l'admirable dynamo, dont les feux éclatants ont vaincu l'ombre. (La Magicienne, 8, rue Descombes.)

—×—

Nouvelle à la main.

Cette conférence aura les meilleurs résultats.

— On ne dira plus : « Peuple, on te berne ».

Le Diable Boiteux.

CEUX QUI S'EN VONT

Thérésa

Thérésa vient de mourir dans sa propriété de la Sarthe, à Neufchâtel-en-Saosnois, où elle vivait très retirée. Elle avait soixante-seize ans et fut, pendant vingt années, la reine de la chanson, l'étoile du café-concert, alors que le café-concert existait encore avec ses plaisants refrains et ses spirituelles gauloiseries, de verve un peu vulgaire, mais souvent charmantes.

Thérèse Valladon vint de l'Eure-et-Loir à Paris pour être modiste puis caissière de café, essaya du concert avec des romances sentimentales, et n'y réussit pas. Alors elle chercha l'originalité, les excentricités grivoises mais restant de bon goût, et son succès fut rapide. Tout Paris alla l'applaudir à l'Eldorado, dont elle fit la fortune ; elle conquit les dames de la cour aussi bien que les bourgeois et fit les délices de la province. Ses triomphes émurent Louis Veuillot qui lui consacra une page — un portrait superbe et vigoureux — dans les *Odeurs de Paris :*

« Elle sait chanter, disait-il. Quant à son chant, il est indescriptible comme ce qu'elle chante. Il faut être Parisien pour en saisir l'attrait, Français raffiné pour en savourer la profonde et parfaite ineptie. Cela n'est d'aucune langue, d'aucun art, d'aucune vérité. Cela se ramasse dans le ruisseau... Elle joue sa chanson autant qu'elle la chante. La musique à le même caractère que les paroles, un caractère de charge corrompue et canaille. »

Les sévérités de Veuillot ne portèrent aucun tort à Thérésa. Après comme avant, plus peut-être, on alla l'entendre et l'applaudir dans la *Femme à barbe, Rien n'est sacré pour un sapeur, C'est dans l'nez qu'ça m'chatouille,* et tant d'autres chansons du même genre. Elle eut moins de succès au théâtre des Menus-Plaisirs, Gaîté, Châtelet, où elle joua *Geneviève de Brabant, la Chatte blanche, Cendrillon, Peau d'Ane,* gagna cependant des sommes considérables, et revint au café-concert, où elle retrouva ses admirateurs. Elle publia ses « Mémoires » en 1865, qu'on assura rédigés par Ernest Blum, Albert Wolff et Henri Rochefort, et qui furent un succès de curiosité ; c'était l'apogée de sa gloire ; le déclin, que provoquèrent surtout le changement de mode et la décadence du genre qu'elle illustrait, fut marqué par quelques derniers succès avec les chansons de Jules Jouy et les odes de Jean Richepin, telles que *la Glu.* Mais elle restait, pour le public, la diseuse de la *Femme à barbe,* et autres « scies » déjà surannées et lointaines.

Alors, elle se retira, en 1893, donna une représentation d'adieu et alla vivre d'abord à Annières, puis dans la Sarthe, d'où elle ne revint jamais. Elle avait beaucoup de souvenirs, ayant beaucoup vu et fréquenté des gens de grand esprit; et comme elle avait, elle-même, une vive et malicieuse intelligence, elle aurait pu raconter des choses charmantes sur Paris à la fin de l'Empire — son Empire. Elle n'a rien laissé, que deux ou trois titres de chansons et la légende d'une grande femme qui donnait de la voix dans des romances cavalières... Tout cela est si loin de nous !

Robert Brunelles.

Voir en cinquième page :
« Toutes les Élégances »
Nos Modes hebdomadaires

La Mystification d'un député

Deux heures. Les couloirs de la Chambre sont plus animés que de coutume, plus bruyants et très en gaieté !... Qu'est-ce à dire ? Que signifie ?... Je m'informe :

— Il en arrive une bien bonne à M. Georges Berry ! me dit un aimable confrère en étouffant de rire.

— Mais quoi ?...

— Rédédition de l'affaire Norton ! ajoute mon confrère, qui continue à rire aux éclats.

Il me paraît stupide...

— Affaire Norton ?... Ah ! j'y suis. M. Millevoye a menacé le gouvernement de déposer sur le cas du casino d'Enghien une demande d'interpellation.

— Mais non !... Ce n'est pas ça !... Vous n'y êtes pas ! Il ne s'agit pas de Millevoye, mais de Georges Berry. Mystification complète... document apocryphe... Le gouvernement a fait une enquête... M. Georges Berry s'est laissé rouler ! Ah ! ah !...

Je comprends et, à mon tour, me voilà parti à rire comme une petite folle !... Ah ! que c'est drôle !...

J'écrivais hier, à cette même place, qu'en cours du débat sur les jeux, des individus à mine suspecte, se répandaient dans les couloirs, annonçant les pires scandales parlementaires et aussi une crise ministérielle, si la Chambre s'avisait de toucher à certaine grande maison de jeu... Enghien !

Peu d'instants après, en effet, M. Georges Berry lisait à la tribune un document sensationnel qui provoquait sur tous les bancs un émoi considérable.

Il s'agissait d'un rapport confidentiel d'un commissaire spécial des jeux qui signalait à son chef la protection trop bienveillante et trop intéressée que plusieurs hommes politiques accordaient à cet établissement : « Nous possédons ici, ajoutait le signataire du rapport, la liste complète des personnes qui émargent au budget d'Enghien ! »

Sous le coup de cette révélation, la Chambre se cabrait et sommait M. Georges Berry de livrer à la publicité les noms des parlementaires auxquels il venait de faire allusion. M. G. Berry se taisait, mais M. Klotz, ministre de l'intérieur, s'efforçant de calmer l'émotion bien naturelle qui s'était emparée de ses collègues, annonçait que, sans tarder, il allait ouvrir une enquête et tirer l'affaire au clair...

M. Klotz a tenu parole et c'est le résultat de cette enquête qui, hier, durant tout l'après-midi, mit les couloirs en douce joie !

M. Georges Berry s'était purement et naïvement laissé berner, mystifier, et le prétendu rapport de police sur le casino d'Enghien attribué à M. Aschwandez, commissaire spécial, serait tout bonnement... apocryphe !... C'est, dit-on, un ancien agent de la Sûreté générale qui aurait communiqué ce document à M. Georges Berry pour... se venger d'un ministre qui n'avait pas voulu le « bombarder » sous-préfet.

Le document en question n'a donc aucun caractère de véracité et d'authenticité. C'est une simple copie surchargée, maquillée et qui n'est même pas de l'écriture du commissaire spécial désigné par M. Georges Berry.

On se tord dans les couloirs du Palais-Bourbon ! Quant à M. Georges Berry, il fait une piètre figure... Je la recommande à M. Barrès dans le cas où il jugerait bon d'ajouter un chapitre gai à ses lugubres pages de *Leurs figures* écloses aux beaux jours du Panama.

M. Georges Berry est fébrile, nerveux : « Mon document, mon document, où est mon document ? réclame-t-il, la face empourprée, les yeux hagards, aux confrères à qui la veille il a confié ce rapport désormais légendaire !... Pauvre Berry !... Il va, il vient... interroge l'un, questionne l'autre... Et toujours la même réponse : « Document apocryphe... mystification ! » Il aborde, pesant, le ministère de l'intérieur qui, avec grands ménagements, lui laisse entrevoir charitablement le ridicule de sa situation !... M. Georges Berry est tenace dans sa crédulité. Il a foi dans la sincérité et l'authenticité de ce rapport de police... Il soutient, s'il le faut, à la Chambre de nommer une commission d'enquête... avec pleins pouvoirs judiciaires... qui instruira cette affaire !... Il ira jusqu'au bout... Non, M. Georges Berry n'ira pas jusqu'au bout. Réflexion faite, il se rend compte qu'il a été inconsciemment le jouet d'un fonctionnaire de la police — de la « *poule* », comme on dit dans l'argot des tripots ! Et... « Honteux comme un renard qu'une *poule* aurait pris ! », il jure ses grands dieux qu'on ne l'y prendra plus !...

D'ailleurs, le député de Paris se propose de s'expliquer... et aussi de s'excuser sur cet incident quand, lundi, reviendra devant la Chambre le débat sur les jeux !...

« Le fameux scandale parlementaire annoncé, lundi en riant un ami du gros Berry, s'est tourné en eau de boudin ! »

A la fin de la journée, le ministère de l'intérieur communiquait sur cet incident la note suivante :

« Ainsi qu'il en avait pris hier soir l'engagement devant la Chambre, le ministre de l'intérieur a, le même jour, présenté d'urgence une enquête administrative, en vue de vérifier l'authenticité du document concernant le casino d'Enghien, qui avait été lu à la tribune par M. Georges Berry, député, et attribué à M. Aschwanden, commissaire divisionnaire attaché à la direction de la Sûreté générale.

« Les résultats de cette enquête permettent d'affirmer que ce document est apocryphe.

« D'autre part, M. Aschwanden a déposé entre les mains du procureur de la République une demande tendant à l'ouverture d'une information judiciaire pour rechercher l'auteur de la fabrication de cette pièce.

« L'information a été immédiatement ouverte. »

Ajoutons que la commission du budget a voté dans sa séance d'hier une motion interdisant le jeu dans les casinos dans un rayon de 100 kilomètres autour de Paris. La commission accorde néanmoins un délai d'une année aux localités pour se faire reconnaître comme stations hydrominérales ou climatiques, aux termes de la loi de 1910.

Paul Crouzet.

AU JARDIN DES PLANTES

En écoutant parler les bêtes

Le Théâtre du Jardin des Plantes, je veux dire le Guignol d'Histoires naturelles, fondé et dirigé par M. Philippe Garnier, de la Comédie-Française, donnait, hier après-midi, à 3 heures, son spectacle d'ouverture, « réservé, disait une aimable affiche, à Messieurs les membres de la presse ».

Et Messieurs les membres de la presse étaient tous là, Tout du *Bon Journal* ; Dédé des *Belles Images* ; Riri du *Petit Français illustré*, et jusqu'à Lulu, le vieux critique influent (sept ans), du *Journal de Bébé*, et tante Aglaïs (huit ans et demi), de la *Semaine de Suzette.*

Ils étaient tous là, bavardant, pépiant, s'agitant et croquant, pour tromper l'attente du rideau, des tablettes de chocolat lacté — car on ne fume pas au théâtre.

Quel accueil allait réserver au nouveau théâtre ce sévère public de générale, toujours blasé, et qui peut-être était venu avec l'intention « d'emboîter » la troupe et les auteurs ?

Ah ! la direction n'était pas sans inquiétude ! Aussi pour flatter avant tout l'amour-propre de ces auditeurs difficiles, leur parla-t-elle en vers... Un peu interloqués, mais soucieux de ne point le paraître, les auditeurs difficiles ne purent mieux faire que d'applaudir et ils battirent des menottes à tout rompre et à tout propos.

Ils applaudirent successivement le *Prologue* d'ouverture, dit par un Dindon magnifique et verbeux, puis la *Présentation dialoguée de la Sagesse-Folie et du Savant,* à laquelle ils ne comprirent, je gage, pas grand'chose, mais qu'ils acclamèrent tout de même héroïquement.

L'*Election du président de la République des oiseaux* les fit bien rire, leur donnant une notion anticipée mais savoureuse d'une séance politique dûment agitée.

Enfin, le programme comportait, pour finir, une fable de M. Jean de La Fontaine, *le Héron,* et une fable de M. Florian, *le Lapin et la Sarcelle.* D'honorables applaudissements accueillirent ces deux œuvres : gros succès pour les artistes, mais on ne réclama pas les auteurs.

Le rideau tombé, Dédé, des *Belles Images,* demanda l'entrée des coulisses pour aller interviewer la Sarcelle, tandis que Lulu, le vieux critique influent (sept ans), du *Journal de Bébé,* faisait véhémentement appel au secours de sa mère, pour un petit besoin très urgent...

Emile Deflin.

A LA CHAMBRE

Pour et contre le maintien de la classe

322 députés approuvent en principe le maintien de la classe sous les drapeaux, 155 y sont hostiles

L'interpellation annoncée sur le projet de maintien de la classe sous les drapeaux s'est déroulée hier, et s'est terminée par un succès très net pour le gouvernement. Ce résultat a été accueilli par les cris hostiles de l'extrême gauche qui, toute la journée, n'a cessé de manifester bruyamment contre la loi de trois ans.

Cela nous promet de rudes séances quand on examinera cette loi.

***

La discussion a été surtout juridique. Le gouvernement a-t-il le droit d'appliquer l'article 33 de la loi de 1905 ? Quelles seront les conséquences de cette application ?

Voilà en réalité ce qui a été uniquement en cause, et ce n'est que incidemment, par des interruptions et des exclamations, qu'on a touché le fond même du débat : la question de savoir si l'augmentation permanente de nos effectifs est indispensable.

L'atmosphère d'ailleurs était chargée d'électricité, présageant de rudes rencontres pour la prochaine discussion de la loi de trois ans. M. Deschanel avait toutes les peines du monde à maintenir un semblant d'ordre. Les socialistes et les radicaux, retour de Berne, faisaient bloc contre le gouvernement et ses amis. Le Centre et la Droite applaudissaient comme un seul homme. A chaque instant, des interpellations hostiles partaient d'un côté, dirigées vers l'autre. Ce simple dialogue donnera une idée du ton de ce débat : M. Jaurès interrompait.

— Parlez allemand ! dit une voix à droite.

— En tout cas, il m'est plus facile de parler français qu'à vous, répondit le leader socialiste, tandis que ses amis criaient : A l'ordre ! et reprochaient au

président de ne pas prendre de mesures disciplinaires.

Sauf M. Barthou, on n'a entendu que des orateurs hostiles au maintien de la classe. Ceux-ci ont tous été longuement applaudis par la gauche et l'extrême gauche. M. Barthou a été vigoureusement soutenu par le centre et la droite.

L'ensemble a eu tout l'aspect d'une bataille à coups contenus, où l'on se tâte, où l'on se ménage avant d'en venir aux attaques décisives.

Au début, M. Augagneur avait voulu faire ajourner le débat jusqu'à l'examen de la loi de trois ans.

M. Barthou répondit en expliquant dans une déclaration écrite, le motif de la décision qu'il a annoncée dans son discours de Caen : il s'agit de prendre, dès maintenant, des mesures pour l'augmentation de nos effectifs en octobre 1913. Il faudra des baraquements, des vêtements, des chevaux. Il est que temps de s'en préoccuper, si l'on veut rendre possible, soit l'application de l'article 33 de la loi de 1905 (maintien de la classe), soit l'exécution de la nouvelle loi qui va être discutée prochainement.

En présence de cette déclaration, M. Augagneur n'insiste pas pour l'ajournement. M. Durafour expose alors le motif de son interpellation.

Il adresse trois reproches au président du Conseil.

M. Barthou a fait sa déclaration à Caen au moment même où la paix européenne paraissait ébranlée. Ainsi la parole, éclatant dans le silence, a pu être considérée à l'étranger comme un acte belliqueux. Puis pour M. Durafour, le maintien de la classe est illégal, inconstitutionnel et inutile.

Illégal, parce que l'article 33 ne doit jouer que dans des circonstances exceptionnelles, dans des cas de danger pressant, alors que le gouvernement n'a pas le temps de faire appel aux Chambres pour répondre de la situation. La mesure à prendre par le gouvernement ne peut d'ailleurs être que provisoire.

La décision du gouvernement est inconstitutionnelle, parce qu'elle préjuge le vote de la Chambre sur la loi de trois ans.

Enfin, M. Durafour estime que la mesure n'est pas indispensable.

M. Durafour est applaudi à chaque phrase par l'extrême gauche.

Les mains socialistes battent encore plus vigoureusement quand M. Lachaud, dont tout le monde connaît le dévouement à l'hygiène du soldat, vient affirmer qu'à l'heure actuelle les casernes sont déjà surpeuplées, qu'augmenter encore leur population, c'est augmenter la maladie contagieuse et la mortalité dans l'armée.

Matériel, locaux, literie, infirmerie, tout est insuffisant pour recevoir de nouveaux hommes.

M. Etienne lui répond en deux mots :

— C'est bien pour ça que nous voulons construire des baraquements et acheter du matériel.

M. J.-B. Morin déchaîne des tonnerres d'enthousiasme en posant d'une voix caverneuse et mélodramatique la question suivante :

— Serait-il vrai que la mesure que vous voulez prendre vous est imposée par une puissance extérieure ?

M. J.-B. Morin vise la Russie, mais il aurait visé le Pape qu'il n'aurait pas parlé avec plus d'indignation.

M. Barthou insiste sur la question juridique posée par M. Durafour.

Pour M. Barthou, le droit du gouvernement, créé par l'article 33, n'est pas douteux. Cet article ne fut pas même discuté en 1905 que parce qu'il n'était que la reproduction de l'article 40 de la loi de 1889, sur le service de trois ans. En 1889, cet article fut discuté non pour mettre en doute ou réduire le droit du gouvernement, mais pour en préciser les modalités. En 1905 la discussion ne porta que sur un point : on augmenta le droit du gouvernement. On lui donna non seulement la faculté de maintenir la classe mais celui de retenir les réservistes, dans des circonstances dont il est seul juge.

Les circonstances n'ont pas besoin d'être exceptionnellement graves, contrairement à ce que dit M. Durafour. Il peut être question de simples manœuvres ou d'exercices.

On reproche au gouvernement d'avoir escompté les coups de force qui se produiront au mois d'octobre ; mais ces circonstances ne seront pas différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

M. Barthou, avec toute la réserve diplomatique nécessaire, ose pourtant affirmer, malgré les démentis donnés par des journaux allemands, qu'à ce moment nos effectifs seront inférieurs de 190.000 hommes à ceux de l'Allemagne. Cela justifie des mesures.

— Et le Maroc ? lui crie-t-on.

Il ne répond pas sur ce point, mais il fait remarquer que même les adversaires de la loi de trois ans admettent une prolongation de service, les uns trente mois, les autres vingt-huit mois.

Eh ! bien, quel que soit le vote de la Chambre, il faudra que l'administration militaire soit en mesure, en octobre, de recevoir les nouveaux hommes que la loi donnera.

Et voilà pourquoi M. Barthou a dès maintenant annoncé l'intention du gouvernement.

Le président du Conseil ajoute :

— Si la Chambre n'accepte pas la loi de trois ans, elle gardera sa liberté, et elle vendra sa liberté au gouvernement qui ne pourra accepter les conséquences de cette décision.

C'est la question de confiance posée d'avance, et l'extrême gauche proteste véhémentement.

M. Barthou alors s'écrie :

— Qui donc accepterait qu'en prévision du vote de la loi projetée le gouvernement ne prenne pas les mesures nécessaires pour en assurer l'application, et quelle serait donc sa responsabilité et la vôtre si, en octobre prochain, cette loi ne pouvait pas être appliquée ? Le pays attend de nous tous que nous prenions en temps utile les mesures propres à assurer sa sécurité.

En réponse à M. Barthou, M. Jaurès reprend l'argumentation de M. Durafour. Pour lui aussi, le maintien de la classe est illégal et inconstitutionnel. La loi de 1905 n'a pu donner le droit au gouvernement de garder les soldats plus de deux ans, car c'eût été la négation même de la loi.

M. Barthou réplique avec une nouvelle force :

— Les augmentations d'effectifs allemands nous mettent dans un état d'infériorité tel qu'aucun gouvernement ne saurait l'accepter.

Alors, M. Jaurès fait du discours. Il reproche à M. Dumont de s'être déclaré, avant d'être ministre, ennemi de la loi de trois ans.

M. Dumont réplique :

— Dès que les augmentations d'effectifs allemands ont été connus, j'ai affirmé la nécessité d'augmenter la durée du service militaire !

M. Franklin-Bouillon invoque l'autorité du comité radical et radical-socialiste pour reprocher à M. Dumont ce changement d'attitude.

Le dialogue dresse un moment les uns contre les autres les radicaux de gouvernement d'aujourd'hui et les radicaux de gouvernement de demain.

Cela fait un joli quart d'heure de tumulte, de hurlements, d'applaudissements. M. Dumont agite sa chevelure, mais il n'apaise pas la tempête. Au contraire.

Pour finir, M. Jaurès montre la déception des jeunes gens de la classe qui voient retarder l'heure de leur libération par une « mesure de légalité menteuse, de chicane et de falsification. »

Les socialistes font une véritable ovation à leur orateur et l'on passe aux ordres du jour.

M. J.-L. Breton prescrit un texte qui porte : « La Chambre, résolue à consentir tous les sacrifices démontrés nécessaires à la défense nationale, mais aussi à épargner au pays toutes les charges inutiles, passe à l'ordre du jour. »

— C'est un blâme au gouvernement, dit M. Barthou. Je ne puis l'accepter.

Après pointage, la Chambre, par 335 voix contre 241 refuse la priorité à l'ordre du jour de M. J.-L. Breton.

— La loi de trois ans est morte ! crie une voix à l'extrême-gauche, et les socialistes d'applaudir, cependant que la majorité applaudit aussi, mais dans l'autre sens.

On met alors aux voix un ordre du jour de M. Veriot « approuvant les déclarations du gouvernement ». Ce texte est adopté par 322 voix contre 155, au milieu de nouvelles manifestations.

Séance ajournée demain.

Paul Dollfus.

AU SENAT

Comme ouverture, on valide l'élection de M. Grosdidier, de la Meuse. Surprise. Tout le monde le supposait le plus parisien des sénateurs.

Et nous revenons aux plus sévères questions de la prévoyance sociale. M. le ministre Doumergue, M. Ferdinand-Dreyfus, M. Paul Strauss apportent des contingences certaines et M. Peyronnet une ironie imprévue, en déclarant que ce qui était discuté était non pas la caisse nationale des retraites, mais bien une haute question d'équité !

Ce qui n'a pas empêché la caisse de traiter 6.494.000 opérations.

Puis la Justice passe. Les services pénitentiaires demeurent. On accorde à M. Rattier l'adoption de tous ses chapitres. Si il n'y avait pas les questions de signaux, le budget des travaux publics défilerait. Mais MM. Doumer et Audiffred tiennent à obtenir de M. Joseph Thierry des précisions qui sont renvoyées au moment de l'examen des chemins de fer. On avait pourtant évoqué le plan Freycinet, et même la méthode, — la cartésienne, sans doute.

On écoute, et on applaudit la déclaration du gouvernement sur le maintien de la classe, présentée par M. le Garde des Sceaux, et avec une quiétude romaine, l'assemblée se remet à l'examen des routes.

Jules Rateau.

Aujourd'hui grande matinée à 2 h. 30. Merveilleux spectacle de famille, encore pendant deux jours, les *Fêtes de Jeanne d'Arc* et le *Voyage d'Alphonse XIII*, visible au CINÉRAMA, 85, avenue de la Grande-Armée.

Informations

M. Caillaux président de la délégation des Gauches

La délégation des gauches, réunie hier, a élu comme président M. Caillaux, en remplacement de M. René Kneoult, dont les pouvoirs trimestriels sont arrivés à expiration.

L'ancien président du Conseil avait été, il y a quelques jours, élu président de la gauche radicale.

N'est-ce pas là un hommage rendu par la majorité républicaine de la Chambre à son talent et à ses parfaites connaissances des conditions actuelles de notre politique intérieure ?

La forêt d'Eu

M. Clémentel, ministre de l'agriculture, a été entendu par la commission du budget sur le projet de loi relatif au rachat de la forêt d'Eu.

La commission, après le départ du ministre, a adopté le projet tendant au rachat de la forêt d'Eu, qui comporte désormais la participation du département de la Seine-Inférieure à l'opération envisagée. L'Etat intervient pour une somme fixe de 10 millions, le département devant supporter le complément de la dépense.

La Conférence Balkanique

Le gouvernement vient de déposer une demande de crédits supplémentaires parmi lesquels figure une demande de 50.000 fr. pour les frais de la commission financière internationale de Paris qui doit se réunir le 27 mai prochain. Onze puissances seront représentées à cette commissino ; le nombre des délégués paraît être de 60 environ.

Le projet de loi fait prévoir que les travaux de cette commission étant en partie liés aux décisions de la conférence chargée de régler le traité de paix définitif, sa durée ne saurait être précisée de façon absolue. On peut toutefois l'estimer à trois mois et prévoir une cinquantaine de séances.

La commission du budget a réduit de 5.500 francs le crédit de 50.000 francs proposé par le gouvernement.

L'exposition canine internationale

Le vernissage de la grande Exposition Canine Internationale aura lieu samedi prochain, à la terrasse de l'Orangerie, aux Tuileries.

La Ville

La Circulation à Paris

Hier, après-midi, le comité consultatif de la circulation s'est réuni à la Préfecture de police sous la présidence de M. Hennion, préfet de police. Plusieurs questions avaient été soumises à son examen. La première était relative au stationnement des voitures en bordure du trottoir, au droit des arrêts d'autobus. Ces stationnements empêchent les autobus de venir s'arrêter au bord du trottoir et exposent les voyageurs à des accidents assez nombreux depuis un certain temps. Le comité a décidé qu'il y avait lieu de prescrire les mesures nécessaires à cet effet, et un texte sera préparé et soumis à son examen à la prochaine séance.

Il a été également reconnu que l'article 16 de l'ordonnance de 1910 qui interdit la circulation des voitures de marchandises chargées dans certaines voies de trois heures à sept heures du soir était insuffisant. Le comité a proposé de fixer les heures d'interdiction de dix heures à midi et de deux heures à huit heures du soir.

La question de la maraude a été longuement discutée, mais avant de prendre de nouvelles mesures, le comité a proposé de rechercher les emplacements où pourraient être créés, dans les rues à proximité des grands centres, des stationnements de quatre voitures au moins.

L'article 30 de l'ordonnance de 1910 est relatif au stationnement des voitures gardées dans la rue de la Paix. Le comité consultatif a émis l'avis qu'il y aurait lieu de n'autoriser que deux voitures au plus en file de voitures de chaque côté de la rue, le surplus des voitures gardées devant se ranger sur la place Vendôme.

Enfin, le comité a émis de circulation dans un seul sens, comme dans la rue de Mogador et la rue de la Chaussée-d'Antin, vont être tentés dans plusieurs autres voies coupées, notamment rue Saint-Honoré et rue de Rivoli, dans la partie comprise entre la place du Théâtre-Français et la rue Castiglione. Dans une prochaine séance il sera procédé à l'examen d'un projet de code de la route rédigé par une commission spécial constituée par le ministre des travaux publics.

Sur une question de M. Massard, conseiller municipal du quartier de la Plaine-Monceau, le préfet de police a annoncé qu'il avait invité les officiers de paix à désigner dans chaque brigade des gardiens de la paix expérimentés qui seraient spécialement chargés d'assurer la circulation sur les carrefours encombrés.

Bientôt Paris n'aura pour sa circulation rien à envier à Londres et à New-York.

La réouverture des cours de puériculture du Dr Variot

Le docteur Variot a repris ses conférences publiques de puériculture hier à dix heures et demie, devant un nombreux auditoire d'institutrices, de dames et de jeunes filles. Dans l'assistance plusieurs députés, M. Chenal, auteur d'un projet de loi sur le rétablissement du tour. M. Gilbert Laurent, rapporteur de ce projet et M. Bazin, député de l'Ain, le peintre Geoffroy, et un bon nombre de médecins et d'étudiants.

La séance était présidée par M. Poirier de Narçay, président du Conseil général de la Seine, qui tient à avoir rendu hommage à la compétence et au dévouement du docteur Variot, à félicité le conseil de surveillance de l'Assistance, d'avoir décidé de conserver le titre d'Institut de Puériculture au centre d'enseignement, organisé à l'hospice des Enfants-Assistés. Il a fait valoir combien il était nécessaire, pour lutter contre la mortalité infantile et la dépopulation, de vulgariser parmi les mères les connaissances en hygiène du premier-âge.

Le docteur Variot a pris ensuite la parole et nous extrayons de son allocution les passages suivants :

> Je suis très reconnaissant à mes fidèles auditrices, à mes confrères et à mes amis qui sont venus me donner un témoignage de sympathie à l'occasion du rétablissement de l'Institut de Puériculture de l'hospice des Enfants-Assistés. Le Conseil d'Etat, à la sollicitation de M. Mesureur, directeur de l'A. P., avait annulé l'arrêté du préfet de la Seine créant l'Institut de Puériculture dans mon service, conformément à un ancien vote du Conseil municipal de Paris et du Conseil général.
>
> La restauration de ce centre d'enseignement de la puériculture ne se sera pas fait attendre longtemps, grâce à l'énergie des représentants élus de Paris et de la Seine, qui ont tenu à défendre leur opinion si opportune par ce temps de dépopulation.
>
> Je dois des remerciements spéciaux à M. Henri Chaff, président du Conseil municipal, et à M. Poirier de Narçay, président du Conseil général, qui nous fait l'honneur de présider cette réunion, ainsi que MM. Auoc, Billard, A. Bendu, Robaglia, etc., qui ont donné à notre Institut des témoignages éclatants de leur intérêt.
>
> Je me suis mis en relations avec le directeur de l'Assistance Publique présidé par M. Paul Strauss, mieux informé, a reconnu la nécessité de reconstituer légalement un centre d'enseignement qui avait déjà fait ses preuves, et le directeur de l'Assistance a été invité à prendre un arrêté en ce sens. Bien plus, ce conseil a décidé de créer, à la Maternité, un autre institut de puériculture analogue au nôtre.
>
> Je ne pouvais désirer une consécration plus complète des idées que j'avais fait accepter dès 1905 par les représentants élus de Paris et de la Seine. Il y a un an, j'ai obtenu à la fondation, notre institut de l'hospice des Enfants-Assistés en 1910, suivant le programme que j'avais tracé.
>
> On dit même que plusieurs accoucheurs des hôpitaux demandent aussi des instituts de puériculture ; je ne puis qu'être flatté de voir mon initiative imitée, et m'en réjouir, puisque la vérité pour notre création. D'ailleurs, à l'étranger, depuis 1909, on a déjà fondé des instituts de puériculture qui ont s'inspiré du nôtre, notamment à Lisbonne et à Buenos-Aires. Dans ces deux villes, mon ami, le docteur Ravel, médecin de l'hospice des Enfants-Trouvés, est parvenu à adapter, comme nous l'avons fait, les divisions du nôtre à leur milieu et à la vulgarisation de la puériculture.

Le docteur Variot s'étend sur le fonctionnement des divers services de l'Institut qui sont fréquentés, 1° *par les médecins et les étudiants qui peuvent y apprendre les progrès les plus récents en hygiène infantile ;* 2° *par les mères et les jeunes filles qui vont les cours de puériculture ;* 3° *par les femmes du peuple qui viennent apporter leurs enfants à la Goutte de Lait.*

Il termine ainsi son allocution :

> Telle est la double orientation de l'enseignement que nous avons déjà donné depuis deux années dans cet hospice.
>
> Les deux ressources dont nous disposons aussi bien pour la section technique que pour la section de vulgarisation. Un centre tel que le nôtre, où les médecins et les étudiants, les dames et les jeunes filles de la Société, et aussi les femmes du peuple peuvent, à tour de rôle, sans confusion, trouver une solide instruction en hygiène infantile, un tel centre, dis-je, ne méritait pas le nom d'Institut de Puériculture que je lui ai assigné ?
>
> J'ai fait converger nos institutions anciennes et nos œuvres nouvelles pour qu'elles servent à propager l'hygiène infantile dans toutes les classes de la société. C'est la méthode la plus sûre de sauver dans le premier âge un grand nombre de vies qui sont perdues à cause de l'ignorance actuelle des mères.

Immédiatement après cette allocution, le docteur Variot a commencé l'étude technique de l'allaitement artificiel.

Les Grèves

La carrosserie

La chambre syndicale a ajourné le lock-out. Jusqu'à maintenant les patrons carrossiers estimaient que le travail était insuffisamment protégé. Mais après les incidents d'hier, la préfecture de police a organisé un très important service d'ordre.

Entre Clichy, Levallois, Puteaux et Courbevoie, six bataillons d'infanterie appartenant aux 103e, 119e et 120e, et deux escadrons du 1er cuirassiers ont été mis à la disposition de la police locale. Dans ces conditions, la chambre syndicale de la carrosserie laisse ses ateliers ouverts et estime qu'un grand nombre d'ouvriers reprendront le travail.

Il n'y a pas de communication présentée sur les délibérations des travailleurs de cette catégorie.

Les boulangers

La réunion journalière des ouvriers boulangers grévistes a eu lieu au manège Saint-Paul. Quatre mille personnes environ y assistaient.

M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., assistait à la séance. Au nom de toutes les organisations ouvrières, il a promis aux grévistes l'aide du prolétariat tout entier.

A l'issue du meeting, un ordre du jour acclamant la grève à outrance a été voté. Les organisateurs, voulant qu'il ne soit pas dit que d'autres ouvriers que des boulangers assistaient à la séance, ont fait voter les assistants à main levée, tenant la carte de grève.

Bien que la sortie se soit effectuée sans incident, on annonce que le 1er et le 5e régiments de génie viennent d'être réquisitionnés pour envoyer d'urgence une compagnie à Ivry et à Vanves.

Le nombre des grévistes s'élevait hier soir : pour Paris, 618 grévistes au lieu de 670 : pour la banlieue, 287 grévistes au lieu de 290, soit une légère diminution.

Les maraîchers

On ne peut plus dire qu'ils ont quitté la grève pour leurs champs.

La grève est terminée.

Notre Supplément Illustré de demain

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils trouveront encarté dans le numéro de demain samedi, le supplément *Figures contemporaines* que nous leur avons annoncé hier.

Cette année-ci la haute silhouette de S. M. Pierre Ier, roi de Serbie, que les événements des Balkans ont mis en pleine vedette du jour, se détache en première page, suivie par un véritable défilé d'hommes politiques en vue, soldats renommés, aviateurs vaillants, savants respectés, médecins célèbres, écrivains connus et artistes réputés. Mariani s'est trouvé le premier à réaliser ainsi cette Confédération générale de l'esprit, du talent, de l'intelligence à laquelle tant d'autres avaient, sans aucun succès, fait appel avant lui et que seules sa personnalité si sympathique et l'excellence de son vin pouvaient constituer.

Ajoutons que **TOUS LES LECTEURS de « Gil Blas » pourront également recevoir ce beau supplément, *Figures contemporaines*,** moyennant l'envoi d'un timbre-poste de trois centimes, pour frais de poste, adressé, avec leur demande, 41, boulevard Haussmann ; à la Maison Mariani, **OU IL SERA REMIS GRATUITEMENT à tout acheteur au numéro qui viendra le demander.**

Faits Divers

L'automobile volée

Le taxi-auto 1561-G appartenant à la Métropole et qui avait été volée aux abords de la gare de Lyon pendant que le chauffeur Célestin Vincent se rafraîchissait dans un restaurant du voisinage, a été retrouvée, hier matin, abandonnée à Saint-Mandé, près du bois de Vincennes.

Rentrée en possession de sa voiture, la Compagnie la Métropole la remit immédiatement en circulation, ce qui ne fut pas sans causer divers incidents assez amusants. En effet, le cabinet du préfet de police avait omis d'aviser la police municipale que le taxi-auto venait d'être retrouvé. Ce qui fit que plusieurs fois dans l'après-midi, les gardiens de la paix, en vertu d'instructions fort sévères, arrêtèrent le chauffeur qui pilotait la 1561-G.

Force fut à celui-ci ainsi qu'à ses infortunés clients, d'accompagner les agents au commissariat le plus proche. Enfin, l'imbroglio ne prit fin que sur un ordre venu de la préfecture. Inutile de dire que les clients maudissaient le fiacum étoile qui leur avait fait justement hêler le conducteur de l'auto, ayant servi aux exploits des jeunes bandits.

Les détournements de l'aviation

Au tribunal correctionnel de Versailles, se sont terminés et plaidoiries et jugement dans l'affaire des détournements commis aux centres d'aviation.

Desmolières et le sapeur Boulfier, reconnus coupables de détournements au préjudice de l'Etat, sont condamnés à la peine de huit mois de prison.

Pommeroll, à six mois de prison, et Patru, à un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Une auto entre dans une boutique

Hier matin, vers six heures, l'auto-taxi 750-G.I descendait la rue Lafayette à vive allure quand, devant le numéro 82, par suite d'un dérapage, il monta sur le trottoir et alla heurter violemment la devanture d'un magasin de chaussures.

Le chauffeur, Louis Hammelet, et une dame, qui occupaient la voiture, ont été assez gravement blessés.

La boutique est en partie démolie.

Incidents de grève

Trois grévistes ont assailli, la nuit dernière, chez lui, 11, rue de Sambre-et-Meuse, M. Milliou, boulanger. Ils l'ont frappé à coups de pelle, puis se sont enfuis. L'un d'eux a perdu dans la boutique sa montre et sa chaîne en or.

— On a arrêté, hier, boulevard Sébastopol, trois grévistes qui avaient commis des sabotages dans deux boulangeries, rue de la Verrerie et rue du Temple.

Le bourreau à Béthune

L'exécution de l'assassin Lhômme, a eu lieu hier matin à trois heures cinquante, à Béthune, sous les huées d'une populace surexcitée par une nuit d'attente devant la prison même.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La question de Koweit

Tandis que les Alliés continuent à discuter par la voie des chancelleries et par celle des armes la priorité de certains points occupés en Turquie d'Europe, les Puissances entendent, dès aujourd'hui, assurer leur prépondérance sur certaines régions asiatiques. De ces nouvelles ambitions, vient de résulter une triple conversation entre les cabinets de Londres, de Paris et de Berlin.

Trois questions essentielles se posent au premier abord : celle du chemin de fer de Bassorah à Koweit, d'où résulte la question de Koweit et celle de la frontière turco-persane intéressant au plus haut point l'influence anglaise acquise dans l'Iran depuis une dizaine d'années. A ces divers problèmes s'ajoute celui de la pénétration allemande en Asie-Mineure.

Enfin, la France possède dans ces régions des intérêts qu'elle entend, tout seul, sauvegarder. Elle remit, il y a deux mois, à M. Bompard, une liste de demandes à adresser au grand-vizir au sujet, notamment, de la concession définitive de la ligne Samsoun-Sivas-Karpout-Diarbékir, dont nous entretint jadis, avec une compétence remarquable, bien reconnue, du reste, au Parlement, M. Denys Cochin. De même le prolongement sud du réseau Damas-Hamah, et les concessions à accorder à des entreprises françaises en Syrie constituent autant de questions qui sont au nous d'un intérêt primordial.

Or, la situation actuelle se résume, pour de moment, dans l'affaire de Koweit.

Koweit, si vous ne le savez pas encore, est une importante ville d'Arabie, située sur la côte nord-ouest du golfe persique. Son port, sur le Khâr-Abdilka, est à la fois d'une importance stratégique et commerciale qui en fait, peu au-dessous des bouches du Tigre et de l'Euphrate, une porte ouverte sur les Indes et l'Orient, dont l'importance ne peut que croître.

Or, notre confrère du *Berliner am Mittag Zeitung* nous écrit que le silence observé sur cette question par le gouvernement allemand lui paraît inquiétant. Il convient de savoir que l'Allemagne, désirant devancer son ennemie en ces régions, l'Angleterre, a entrepris des travaux qui lui reviennent déjà à près d'un milliard de francs. Notre confrère se plaint également de ce que le gouvernement de Berlin semble devoir mettre obstacle à la construction définitive du chemin de fer de Bagdad.

Ne nous en plaignons pas. La France pour, elle, doit jouer un important dans ces régions où la culture française est déjà représentée par de multiples incidents. Notre devoir essentiel est donc de surveiller nos propres intérêts aux bords du golfe persique et il semble bien, d'après ce que nous avons dit plus haut, que le gouvernement français y soit énergiquement résolu.

Robert Duval.

Entre Alliés

LES FORCES BULGARO-SERBES EN PRESENCE

Les Bulgares concentrent 100.000 hommes entre Doiran et Stroumitsa. De nouvelles troupes arrivent chaque jour.

De leur côté, les Serbes ont réuni 40.000 hommes entre Doumentze et Stroumitsa ; 100.000 autres sont massés entre Stroumitsa et Koprula.

D'après une déclaration de M. Sazonoff, ministre des affaires étrangères de Russie, le cabinet de Saint-Pétersbourg n'est pas disposé à prononcer une sentence arbitrale concernant l'ensemble des différends existant entre la Bulgarie et la Serbie au sujet des territoires à partager. Il veut seulement remplir le rôle d'arbitre relativement à la zone en litige.

L'AUTRICHE-HONGRIE S'ANNEXE UNE ILE DANUBIENNE

Adoptant un procédé qui lui réussit si bien lors de l'annexion pure et simple de la Bosnie, l'Autriche-Hongrie vient de s'annexer l'île d'Adakalch, qui est située dans le Danube par les autorités hongroises et occupée immédiatement par un détachement hongrois de gendarmerie.

Adakalch avait une garnison austro-hongroise depuis la convention austro-turque du 21 mai 1878 et en vertu de cette convention.

Une « note » proclamée annexée désormais à la monarchie, le gouverneur Shérif-Eddin n'a pas signé le procès-verbal d'annexion et est parti.

Cette annexion, dit-on, a été proclamée à cause des préliminaires de paix, d'après lesquels tous les territoires situés à l'ouest de la ligne Enos-Midia sont cédés aux alliés.

Les négociations de paix

On suggère cette solution suivante relative aux îles : le sultan s'en remet aux puissances du soin de régler le sort des îles. De cette façon la susceptibilité des alliés se trouvera ménagée.

La Serbie refuserait l'arbitrage de la Russie

On télégraphie de Belgrade à l'*Exchange Telegraph* : « On déclare que la Serbie a définitivement refusé d'accepter l'arbitrage de la Russie, dans son différend avec la Bulgarie.

La commission financière de Paris

La commission financière des Balkans s'ouvrira le 20 mai, au quai d'Orsay, à Paris. M. Pichon présidera la séance d'ouverture et M. de Margerie, du ministère des affaires étrangères, présidera les autres séances.

Étranger, Colonies, Protectorats

ITALIE

Démission du maire de Rome. — Le *Giornale d'Italia* annonce que M. Nathan a donné sa démission de maire.

M. Nathan affirme qu'il a pris cette décision pour raison de santé ; ses adversaires prétendent qu'il s'est démis de ses fonctions pour préparer sa candidature aux élections législatives.

MAROC

Bruits contradictoires. — Un nouveau sultan aurait été nommé pour le Gharb. Le sultan actuel doit faire annoncer dans les mosquées que son frère était nommé khalifah pour le nord marocain, à Tétouan.

La Finance

Revue du Marché

Le 15 mai 1913.

On attendait avec curiosité les déclarations du ministre des finances au sujet de la Rente, et certaines personnes semblaient douter de ses intentions concernant l'exemption de l'impôt sur le revenu. Cèlait mal connaître M. Charles Dumont, qui est resté fermement attaché aux opinions qu'il avait exprimées à la tribune de la Chambre des Députés. Aussi a-t-il été très catégorique : « Non seulement le gouvernement considère, a-t-il dit, que le coupon de rente doit rester à l'abri de tout impôt, mais il affirme, en outre, que les projets d'impôt sur le revenu, actuellement à l'étude au Sénat, doivent être aménagés de telle manière que le coupon de rente ne soit pas trappé.

« Enfin, si jamais le gouvernement était amené à faire une opération de crédit, fût-elle à court terme, il considérerait de son devoir de mettre l'engagement contractuel de l'intérêt du coupon, sur le titre même qu'il émettrait. »

Ces déclarations auront peut-être un grand retentissement dans le pays, mais nous pouvons le vérité de dire qu'elles n'ont pas été accueillies avec beaucoup de chaleur par l'élément professionnel de la Bourse, qui, à tort ou à raison, ne croit pas à la sincérité de la Rente actuellement. Les sceptiques font remarquer que les déclarations de M. Dumont n'engagent que lui et que le ministère actuel ne passe pas pour présenter de bien grandes chances de longévité.

Le marché a d'ailleurs eu une allure hésitante pendant la plus grande partie de la séance. Les cours du début s'inscrivant aux environs du pair, la précédente clôture et même au-dessous avec des transactions fort réduites, sauf toutefois sur les valeurs russes qui sont remarquablement fermes. Par la suite, le marché s'anime et les reports étaient faciles et meilleur marché qu'on ne l'avait supposé, la tendance générale s'est améliorée, graduellement jusqu'en clôture, et les derniers cours sont à peu près les plus hauts.

La *Rente française* s'est relevée de 84 60 à 85 15.

Les fonds russes sont en excellente tendance, notamment le 3 % 1896 qui finit à 73 25 ; le 3 % 1891 clôture à 74 et le *Consolidé* à 91 55.

Les fonds balkaniques sont résistants et supportent bien la liquidation. Le *Turc* 4 % finit à 87 ; toutefois le *Serbe* 4 % recule à 82 90.

Les banques russes sont demandées et s'inscrivent en plus-value : la *Banque Privée de Pétersbourg* à 781, l'*Union de Moscou* à 778, l'*Azow Don* à 1.615.

Les autres banques étrangères sont très calmes. La *Banque Nationale du Mexique* à 818, *Ottomane* à 665.

Les affaires sont plutôt restreintes en valeurs industrielles françaises. On note de meilleures tendances sur le marché de l'action *Omnibus* qui clôture à 742. Le *Métropolitain* se maintient à 630, la *Distribution* à 665.

Parmi les chemins espagnols, l'action *Andalous* reste en faveur à 523, recherchée en vue d'importantes combinaisons qui augmenteront, croit-on, les chances d'avenir de la Compagnie ; le *Nord de l'Espagne* cote 478, le *Saragosse* 467.

Parmi les valeurs de cuivre, le *Rio-Tinto* revient à 1.985 pour les besoins de la liquidation. Les autres cuivres et *Pyrites* demeurent à 275 ; le *Boléo* reste à 824. La *Spassky* se maintient à 103 50, bien influencée par les déclarations qui ont été faites à l'assemblée générale qui a eu lieu hier à Londres. Elle a fixé le solde du dividende à 3 sh., ce qui porte à 5 sh. le dividende total de l'exercice 1912.

Les valeurs de caoutchoucs restent très calmes : le *Platine* à 808, la *Penarroya* à 1.450.

Les valeurs d'engrais et de produits chimiques attirent particulièrement l'attention. La *Lozano*, dont le dividende est porté à 20 sh. pour l'exercice 1912, s'avance à 342. A sa suite, la *Norvégienne de l'Azote* est lobjet de très nombreuses demandes et finit à 328 à 329 ; elle clôture à 316. Dans les milieux renseignés, on estime que des cours beaucoup plus élevés sont à prévoir avant peu.

Les valeurs industrielles russes, très demandées, pour Pétersbourg, s'inscrivent pour la plupart en forte avance, notamment la *Brunsk*, qui gagne une vingtaine de francs, hier et clôture à 583. *Maltzoff* à 1.113 contre 1.083, *Hartmann* à 736 contre 728.

Les valeurs de pétrole sont également très demandées : le *Naphte Russe* monte encore de 683 à 722 ; *Lianosoff* de 853 à 857.

La *North Caucasian* s'est avancée à 22 75.

Mines d'or réalisées et en tendance plus faible : *Rand Mines* 174 50 ; *Goldfields* 71 75, en baisse de 3 fr. sur hier.

De Beers en nouvelle et forte avance à 558.

Le Sage.

Informations financières

MARCHES ETRANGERS

Londres, 15 mai. — Les affaires sont très calmes en raison de la continuation de la liquidation. La tendance générale est lourde sur les avis des places étrangères.

Vienne, 15 mai. — Le marché, dès l'ouverture, est très faible en raison des balkaniques provoquant de nouvelles appréhensions.

Berlin, 15 mai. — Le marché débute faible, influencé par la tension monétaire et les avis défavorables de New-York.

D'autre part, les affaires, en raison du chômage de demain, sont calmes.

Clôture faible.

Société du Chemin de Fer de Tauris

Nous croyons savoir qu'un groupe de banques françaises et étrangères, à la tête duquel se trouve notamment la Banque Privée, procéderait incessamment à l'émission de 77.016 obligations 5 % de la Société Russe du Chemin de Fer de Tauris, en sa qualité de concessionnaire, constituée en vertu d'un ukase impérial en date du 3 juillet 1902 pour la construction et l'exploitation d'une route et d'un chemin de fer entre Djoulfa (dernière station du chemin de fer russe) et Tauris et d'importante ville de Tauris, chef-lieu de la province d'Azerbéidjan (Perse).

L'intérêt économique que présente le chemin de fer projeté est si grand que le gouvernement impérial de Russie, après avoir obtenu du gouvernement persan la concession de la ligne, n'a pas hésité à s'assurer la possession de tout le capital-actions de l'entreprise qu'il a spécialement constitué pour l'exploiter. Ce capital, qui s'élève à l'heure actuelle à 4.000.000 roubles, soit 12.476.000 fr. entièrement versé, est donc intégralement entre les mains du Trésor Russe.

Nous ajouterons que, seul actionnaire, le gouvernement impérial nomme les administrateurs et directeurs de la Société, qui ont été exclusivement choisis parmi les hauts fonctionnaires du ministère des finances et du ministère des voies de communication.

On compte la sécurité de tout premier ordre que confère aux obligations du Chemin de fer de Tauris une telle situation de fait, puisque l'entreprise est en réalité une émanation directe de l'Etat Russe.

Les obligations qui ont été émises sont du type 5 %, nette de tous impôts russes présents et futurs et tous impôts français actuellement existants.

Le prix d'émission sera fixé à 96 %, soit à 480 fr. par obligation de 500 fr.

Sur la base d'un tel cours, le rendement net du titre ressortira à 5.50 %, sans tenir compte de la prime d'amortissement.

Les publications légales ont été faites au Bulletin annexe du *Journal officiel* du 13 mai.